



Comité Social d'Administration

Compte-rendu

Ce CSA n'était pas programmé au départ dans le calendrier de l'agenda social. Il a été rajouté afin de traiter les questions diverses demandées par le SAPACMI et qui n'avaient pas pu être abordées lors du CSA du 14 juin.

1) vote PV

Après lecture des déclarations préalables de la CGT et du SAPACMI, le préfet, cette fois ci présent, a ouvert la séance par la vote du PV du CSA d'avril.

Les représentantes FO ont fait valoir, comme la CGT l'avait soulevé lors du CSA du 14 juin, que le premier point de l'ODJ devait être l'approbation du PV du CSA précédent, pas celui de l'avant dernier CSA, et par conséquent le PV du CSA du 14 juin devait être soumis au vote. La rédaction de celui-ci n'ayant pas été terminée par le SGCD, la situation était bloquée. La CGT a alors proposé d'inscrire sur le PV de ce CSA l'irrégularité mais de continuer la séance et de faire voter en septembre les 2 PV, proposition validée par tous.

2) réorganisation du BOPPAS

La directrice de cabinet (DDC) présente le projet initié en début d'année avec une organisation préfiguratrice et l'envoi de lettres de mission. Un point devait être fait en juin. A ce stade, la structure en pôle est en cours de réflexion, vers peut-être une unification. Sur les travaux immobiliers à réaliser pour rapprocher les collègues, un devis a été proposé, mais au-delà du budget prévu, une réflexion sur un découpage des travaux est en cours.

La CGT insiste sur le dialogue avec les agents, ceux-ci étant très inquiets et en souffrance. 4 agents du bureau sont actuellement en arrêt maladie. Un apprenti fait le travail d'un agent absent, est-ce son rôle ?

Suite aux questions des représentantes du personnel, la DDC précise que l'organigramme retenu est inspiré du 64. Sur la question de la limitation à 1 jour du nombre de jours télétravaillés pour les agents du bureau, la DDC indique qu'il y a besoin de présence physique au Cabinet et que les missions sont souvent exécutées dans l'urgence, sur commande. La CGT rappelle qu'elle n'est pas favorable au télétravail qui isole les agent.es et rompt le lien social, mais qu'elle accompagne tout.e agent.e qui le demande. Nous insistons sur le fait que le télétravail doit dépendre des missions exercées, si elles sont télétravaillables ou non. Par exemple, aux étrangers, bureau a priori où le télétravail semble exclu de fait, des agent.es sont en télétravail car des missions le permettent. Donc nous demandons que l'examen des demandes de télétravail au Cabinet soit fait au cas par cas selon les missions des agent.es concernées.

Le Sapacmi demande une amélioration du régime indemnitaire pour ces agent.es. La CGT a rappelé les règles de réexamen du RIFSEEP : sur proposition de la hiérarchie au bout de 3 ou 4 ans ; en cas de changement de service. Il faut donc déterminer si la réorganisation du BOPPAS est un changement de service. Ce n'est pas le cas, nous dit la DDC. La CGT demande que toutes les demandes de réexamen du RIFSEEP soit examinées avec bienveillance, et notamment pour des agent.es qui ont développé une expertise sur leur poste.

Le besoin de renforcer l'équipe est évident. Il faut revoir le périmètre des fonctions. La DDC indique qu'elle va proposer un plan estival en fonction des missions, avec la liste des priorités qu'elle donnera à chaque agent.e, pour éviter la charge mentale qui pèserait sur les agent.es, mis en difficulté d'exécuter l'ensemble de leurs missions. **C'est bien l'aveu d'un vrai problème : le surcroît de travail et la souffrance des collègues qui ne parviennent pas à le réaliser.**

Un nouveau point sera fait au CSA de septembre.

3) point sur le règlement intérieur

Ce point est juste pour info, un groupe de travail va s'y pencher avec les services, il sera soumis au vote d'ici la fin de l'année.

Le SG nous produit le tableau des écrétages mensuels depuis le 1er mai : 78 agent.es ont été écrétés de plus de 1h, dont 27 de plus de 6h et 10 de plus de 20h !

Pour rappel, en 2019, 13 538h avaient été écrétées : en 2020 10 413 ; en 2021 1592 ; en 5 mois en 2023 3522h....

La CGT rappelle qu'il s'agit des heures non récupérées, c'est à dire qu'il faut y ajouter les heures récupérées en RHV, soit 7h36. Nous avons rappelé au préfet qu'il s'agit de travail dissimulé, que l'Etat se doit d'appliquer les 35h et que notre organisation syndicale milite pour descendre le temps de travail à 32h, afin d'équilibrer vie personnelle et vie professionnelle, et de créer des emplois. Mieux répartir le travail entre nous pour vivre mieux. D'ailleurs des entreprises y sont passées et ça fonctionne très bien.

FO et SAPACMI demandent à pouvoir récupérer plus d'heures.

Quand on voit combien les collègues sont fatigués, accepter qu'ils puissent travailler plus que 35h n'est pas acceptable !

La question est posée de la modification des plages fixes

Un tableau comparatif des horaires des préfectures de la région est distribué.

Le SG indique qu'il y a 422 badgeages avant 7h30 et 543 après 19h (sur environ 10 000), ce qu'il trouve peu.

La CGT demande une réduction des plages fixes, les agent.es sachant très bien quels sont leurs impératifs et charges de travail. Nous ne sommes pas des enfants !

Nous demandons comme horaires de plages fixes : 9h15-11h ; 14-16h et 15h30 le vendredi. Ce sont les horaires de la DDTM 66. Cela permet de pouvoir aller à un RV médical ou autre sans avoir à poser de congés..

La CGT rappelle que le télétravail n'est qu'une modalité d'organisation du travail et ne doit pas obliger les agent.es à travailler plus qu'en présentiel. D'ailleurs, aux Finances publiques, les sessions de travail s'arrêtent automatiquement à 19h.

4) application des articles 49, 50 et 71 du décret de 2019

Le Sapacmi demande leur application. En effet, le rapport social unique, le bilan de mise en œuvre des lignes directrices de gestion et les orientations générales de stratégie pluriannuelle des RH, sont des documents à examiner en CSA.

Le préfet indique que c'est bien acté. Par contre, la demande de calendrier de visite de site ne peut être validée que par la Formation spécialisée, le CSA n'est pas compétent.

Vos représentantes CGT, Marie-France et Karine